

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	6
Membres absents	3
Secrétaire de séance	Stéphane PAVILLON
Date de la convocation des conseillers	12 décembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	12 décembre 2023



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ (arrivée 19 h 24), Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX  
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Maria ALVES  
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Madame Nadia GHARNIT  
Monsieur Samir METIDJI  
Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

**OBJET : Ouverture par anticipation des crédits d'investissements au Budget Annexe du Centre Culturel Jacques Prévert 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 11 décembre 2023,

**Considérant** que le Budget annexe du CCJP de l'exercice 2024 sera voté à une date ultérieure au 31 décembre 2022,

**Considérant** la nécessité de continuité du service public et le respect des délais de mandatement des dépenses d'investissement hors dette,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la commande publique,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**AUTORISE** l'ouverture de crédits d'investissements par anticipation à hauteur de 25% de ceux ouverts en 2023, soit :

Ils se répartissent de la manière suivante : CREDITS OUVERTS EN 2023		BP	BS	AS	DM1	DM2	TOTAL	LIMITE de 25 %
COMPTES	LIBELLES							
2188	AUTRES	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	20 000,00 €	5 000,00 €
<b>Total</b>		<b>20 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

**Article 2 :**

**S'ENGAGE** à reprendre ces crédits payés par anticipation au Budget annexe 2024 de la commune (selon instruction M57).

**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

Adopté à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire 	<b>Stéphane PAVILLON</b> Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20231220-23\_08681-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2023  
Date de réception préfecture : 20/12/2023